

Fiche technique

ZEPTEP®

Herbicide de pré- et postlevée pour lutter contre les dicotylédones et les graminées dans les pommes de terre, les carottes, les asperges, les tomates et dans le céréale

Matière active: 70% Métribuzine

Formulation: granulés à disperser dans l'eau

EMPLOI:

POMMES DE TERRE:

Dosage: **0,6 kg/ha**
Application en pré-levée

Pour les pommes de terre de consommation, d'industrie et les plants de pommes de terre.

Les traitements de prélevée sont effectués après le dernier buttage jusqu'à peu avant la levée des pommes de terre sur des buttes bien formées. Ne pas former des buttes trop pentues afin d'éviter que la terre ne déboule après l'application, ce qui détruit le film de traitement.

Sur des sols fortement humifères et tourbeux, on obtient une meilleure efficacité avec un traitement sur des mauvaises herbes levées.

Condition de protection pour l'environnement:

SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 1 point selon les instructions de l'OFAG.

POMMES DE TERRE DE CONSOMMATION ET FOURRAGÈRES:

Dosage : **0,4-0,5 kg/ha**
Application en postlevée précoce des pommes de terre

Emploi de **Zepter** en postlevée précoce sur des fanes de maximum 5 cm pour les pommes de terre de consommation et d'industrie.

Ne pas employer **ZEPTEP** en postlevée pour les plants de pommes de terre et les pommes de terre précoces !

En post-levée, jusqu'à une hauteur des fanes de 5 cm, utiliser le mélange **ZEPTEP** 0,4 kg/ha + **Boxer** 4-4,5 l/ha pour renforcer l'efficacité. L'application

s'effectue sur des plantes sèches. Veiller à la sélectivité de la Métribuzine, respectivement à la sensibilité des variétés.

Les traitements de correction avec **ZEPTEP** sur des sols avec plus de 4% de substance organique peuvent être effectués sur des fanes de max. 10-15 cm. Les conditions préalables sont un dosage réduit à 0,4-0,5 kg/ha et un traitement sur un feuillage complètement sec avec une faible pression. Les traitements de correction pour les variétés avec une sélectivité réduite et pour les plants de pommes de terre ne sont pas conseillés.

En cas de sécheresse et/ou de sols très absorbants, il est préférable de traiter une séquence de pulvérisation par rapport en une seule fois. Ainsi, **ZEPTEP** peut être appliqué en prélevée avec 400-450 g/ha en combinaison avec Baso, Proman ou Hysan Aqua par exemple, suivi d'une autre application en postlevée des pommes de terre avec 250-300 g/ha de **ZEPTEP** en combinaison avec Titus, un mélange une plus grande activité foliaire. Toujours veiller à ce que les variétés supportent la métribuzine et que le feuillage soit sec. A la place de Zepter en pré-levée des pommes de terre, on peut aussi utiliser Metric, une combinaison de métribuzine et de clomazone (en mélange avec par exemple Proman, Baso ou Hysan Aqua).

Limitation du dosage dans les pommes de terre:

Il est possible de fractionner le traitement. La dose appliquée au total, en prélevée et post-levée, ne doit pas dépasser 540 g de Métribuzine/ha par culture.

Recommandation variétale :

Groupe 1: Variétés avec une bonne sélectivité envers la Métribuzine qui peuvent être traitées en prélevée sans restriction (0,6 kg/ha) et en postlevée précoce jusqu'à une hauteur des fanes de 5 cm avec max. 0,5 kg/ha.

Amandine	Ditta	Sorentina
Ballerina	Fontane	Stella
Bintje	Gourmandine	Thalessa
Désirée	Ratte	Urgenta



Omya (Schweiz) AG
AGRO
CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

Groupe 2: Variétés avec une légère sensibilité à la Métribuzine qui peuvent être traitées en prélevée jusqu'à 0,6 kg/ha ou en postlevée précoce sur des fanes de max. 5 cm avec max. 0,4 kg/ha.

Agria	Gwenne	Nicola
Challenger	Jelly	Pirol
Charlotte	Lady Claire	Queen Anne
Celtiane	Markies	Victoria

Groupe 3: Variétés avec une sensibilité moyenne à la Métribuzine qui doivent être traitées uniquement en prélevée (avec max. 0,6 kg/ha).

Agata	Lady Rosetta
Lady Christl	Toutes les pommes de terre plants

Groupe 4: Variétés (Annabelle, Innovator, Laura, Ivory Russet) avec une forte sensibilité à la Métribuzine. Traiter en observant les restrictions suivantes:

- Traiter au plus tard 5 jours avant la levée
- Max. 450 g/ha
- Pas de précipitations importantes juste après le traitement (env. 3 jours)

Dans ce groupe 4, nous recommandons d'utiliser **Proman** au lieu de Zepter. Mélange possible sans métribuzine en pré-levée des pommes de terre: Baso 2 l/ha + Proman 2 l/ha + Hysan Aqua 2 l/ha.

CÉRÉALES:

Dosage : **0,2 kg/ha**
Printemps, post-levée
(BBCH 13-29)

Ajout de 200 g/ha de Zepter en cas d'agrostis avec résistance aux sulfonilurées (Sprinter, Agiliti).
1 traitement par culture au maximum.

Blé, triticale: Application en printemps, au post-levée jusqu'au fin tallage (BBCH 13-29). En mélange avec Sprinter 130-220 g/ha (+ mouillant Sprinter).

Seigle: Pour la seigle d'automne appliquer jusqu'au stade BBCH 25 en printemps. En mélange avec Sprinter 130-220 g/ha (+ mouillant Sprinter).

CULTURES MARAÎCHÈRES:

Carotte: **0,5 kg/ha**, traitement fractionné
Application: Stade 10-16(BBCH)

L'application a lieu par forte pression d'adventices, en postlevée à partir du stade 2-feuilles des carottes. Pour élargir le spectre d'efficacité, des mélanges avec **Baso** sont possibles.

Possible stratégie en post-levée des carottes

ZEPTER 0,1 kg/ha + Baso 0,5 l/ha	Application au stade 2-feuilles des carottes sur de jeunes adventices. Feuillage des carottes doit être sec. Baso: Pas sur sols sableux.
ZEPTER 0,1-0,2 kg/ha + Baso 0,5 l/ha	Application au stade 3-feuilles des carottes. Les traitements peuvent être répétés au plus tôt après 7 jours.

Notes d'application:

La quantité totale de 0,5 kg/ha de **ZEPTER** ne doit pas être dépassée. Dosage maximal par traitement: 0.25 kg/ha. Traitement de rattrapage possible avec **ZEPTER** jusqu'au stade 6-feuilles.

Traiter uniquement sur des plantes de carottes sèches. Attention de ne pas traiter les carottes jaunes. Pour les cultures sous couverture, ne pas appliquer juste après avoir découvert la culture ; respecter un délai minimum de 3 jours avant de traiter.

En post-levée, une efficacité optimale s'obtient uniquement jusqu'au stade 2-, 4-feuilles des mauvaises herbes au maximum et dans une culture de carotte aérée.

Tomates: 0,4 kg/ha

Emploi uniquement en pleine terre, et non sous serre ou sous tunnel plastique. Traiter environ 7 à 10 jours après la plantation sur des plantes sèches.

Asperge: 0,65 kg/ha

Application de **ZEPTER** dans l'intervalle entre le buttage et la récolte, délai d'attente de 7 jours.

Alternative: Application après la période de coupe, avant que les turions ne pointent.

Jeunes plantations: Application avant que les turions ne pointent. 7-10 jours après la plantation.

1 traitement par parcelle et par année au maximum. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 1 point selon les instructions de l'OFAG.

RECOMMANDATIONS:

Ne pas appliquer **ZEPTER** sur des sols sableux légers et perméables. Les cultures affaiblies à cause d'une humidité stagnante, de la sécheresse, d'une carence nutritive ou d'autres facteurs ne doivent pas être traitées avec **ZEPTER**.



Eviter absolument des dérives sur la parcelle voisine. Ne pas traiter lors de conditions venteuses. Après l'emploi, nettoyer minutieusement l'appareil de traitement avec **Agroclean**.

CONDITIONS DE PROTECTION POUR L'UTILISATEUR:

Pour tous les indications, sauf céréales: Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

Céréales: Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + un couvre-chef. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

En plus pour les asperges: Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit.

SPECTRE D'EFFICACITE:

Bonne efficacité:

Vulpin des champs	Chénopode*
Pâturins	Tabouret des champs
Agrostide	Capselle bourse à pasteur
Moutarde des champs	Séneçon
Pensée des champs	Arroche*
Mercuriale	Coquelicot
Véronique	Lamier
Fumeterre	Mouron des oiseaux
Galinsoge	Myosotis
Laiteron	Vesces

Efficacité satisfaisante à bonne:

Millets	Galeopsis
Ray-grass	Cigüe
Amarante	Renouée
Ravenelle	Morelle*

Efficacité insuffisante:

Gailllets, Chiendent, vivaces

* pas d'efficacité sur les espèces résistantes aux Triazines

MISCIBILITÉ:

Pommes de terre: En prélevée, **ZEPTEP** est miscible avec tous les herbicides pour pommes de terre (p.ex. **Baso**, **Boxer**, **Hysan Aqua**, **Proman**). En postlevée précoce, **ZEPTEP** est miscible avec **Boxer**. Des mélanges avec les engrais foliaires, les insecticides ou les fongicides ne sont pas conseillés.

Dans le seigle, le triticales et le blé, **ZEPTEP** peut être mélangé au printemps avec **Sprinter**, **Biplay SX**, **Pixxaro EC**.

Dans les asperges, des mélanges sont possibles avec **Hysan Aqua** ou **Cargon S** par exemple.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE:

Remplir le réservoir de traitement avec la moitié du volume d'eau nécessaire et enclencher l'agitateur. Ajouter **ZEPTEP** sans utiliser le filtre, directement dans le réservoir. Lors de mélange, toujours remplir **ZEPTEP** en premier et attendre que les granulés soient complètement dissouts avant d'ajouter les partenaires. Compléter ensuite avec la quantité d'eau manquante et commencer directement le traitement avec l'agitateur enclenché.

CULTURE SUIVANTE:

Dans des conditions normales, toutes les cultures peuvent être implantées après 16 semaines et un profond labour. Lors d'une interruption culturale, remettre des pommes de terre. Après des pommes de terre précoces, **ZEPTEP** dosé à **0,3-0,5 kg/ha**, un profond labour et un sol bien mélangé, il est possible de cultiver des carottes et des pois. Après des pommes de terre sous plastique et **ZEPTEP** dosé à **0,3-0,5 kg/ha**, il est possible de cultiver, après un profond labour et un bon mélange du sol, des pois, des carottes, de la salade et du maïs. Lors de mélanges, respecter également les restrictions des partenaires du mélange.

MODE D'ACTION:

La matière active Métribuzine du groupe des Triazines agit sur les feuilles et les racines et inhibe la photosynthèse. La Métribuzine agit sur les dicotylédones et les graminées en phase de germination ou



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

déjà levées. Une humidité du sol normale est suffisante pour une bonne efficacité.

4 heures après l'application, **Zepter** est résistant à la pluie, les précipitations suivantes n'altèrent donc plus l'efficacité.

EMBALLAGES: **Sachet de 1 kg**
 Carton de 10 x 1 kg

DANGER-RISQUE-SÉCURITÉ:

Pictogramme:

GHS09 Dangereux pour le milieu aquatique

Mentions d'avertissement: Attention

Mentions de danger:

- EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit et son emballage.

Mentions de sécurité:

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection.
- P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ en cas de malaise.
- P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération agréée.

Les renseignements mentionnés dans cette fiche technique ne sont que des données générales. Respecter scrupuleusement les informations figurant sur les étiquettes.

® Marque enregistrée d'Omya (Schweiz) AG